

## Crise...

C'est une crise de plus en plus ouverte qui saisit le gouvernement et sa majorité parlementaire. Il y a tous les cafouillages, les annonces à moitié démenties, à peine prononcées, sur la question de la compétitivité, de l'augmentation de la CSG, de la suppression des trente-cinq heures... L'enjeu est immense : en particulier, la destruction de la Sécurité sociale telle qu'elle a été fondée en 1945, en transformant son financement par les cotisations (partie intégrante des salaires payés par les patrons) par des taxes comme la CSG (payées par les travailleurs eux-mêmes).

Il y a aussi la proposition de loi, que le gouvernement avait suscitée, instaurant un bonus-malus dans les tarifs de l'énergie : elle provoque une opposition qui a gagné jusqu'aux rangs de certains parlementaires du PS. Tant et si bien que la motion de renvoi du texte déposée au Sénat a toutes les chances d'aboutir.

Il y a aussi le report annoncé de trois mois de l'acte III de la décentralisation face à la crainte des réactions syndicales (lire page 5).

Tout cela exprime une difficulté majeure pour ce gouvernement. Tout le problème, pour François Hollande, c'est de faire en sorte que le « compromis historique » qu'il appelle de ses vœux aille au-delà de la seule CFDT... Et malgré les multiples « concertations » et « négociations » lancées tous azimuts, il n'y est pas parvenu à ce stade.

Cela ne l'empêche pas de prendre des mesures de rigueur drastiques, en application du traité européen TSCG, comme le montrent ses projets de budget pour l'Etat et la Sécurité sociale. Mais pour les capitalistes, taraudés par la crise mondiale de leur propre système, cela ne va pas assez loin.

On se retrouve au cœur des questions posées par l'appel à la conférence nationale du 1<sup>er</sup> décembre pour l'unité et la résistance, à l'initiative de 413 militants ouvriers de toutes tendances : « — Pour l'abrogation du TSCG de Merkel-Sarkozy-Hollande ; — pour aider à réaliser l'unité contre toutes les mesures d'austérité prises par le gouvernement Hollande-Ayrault et sa majorité parlementaire (souvent soutenus par des députés de l'UMP) ; — contre toute forme de compromis historique remettant en cause l'indispensable indépendance des organisations syndicales et cherchant à en faire une courroie de transmission de l'Union européenne et du gouvernement ; — pour en finir avec la dictature de la troïka (FMI, Banque centrale et Commission européenne). »

Y. L.



Le 25 octobre, François Hollande salue les entrepreneurs présents au prix « Excellence Oseo » où il a pris la parole.

**Le secrétaire général de la CFDT réaffirme son accord pour le transfert d'une partie des cotisations patronales de Sécurité sociale vers la CSG, payée par les travailleurs. Mais pour y parvenir, l'appui de la seule CFDT ne peut suffire. C'est tout le problème pour Jean-Marc Ayrault et François Hollande...**

# Compétitivité : le lourd dossier du gouvernement

**D**ans le débat sur la compétitivité, incluant le transfert massif de cotisations patronales vers la CSG (payée par les travailleurs), le secrétaire général de la CFDT, François Chérèque, est une nouvelle fois venu au secours du gouvernement, le 30 octobre, sur France Info.

« Que le gouvernement écoute le patronat dans l'intérêt des salariés et des entreprises, pourquoi pas, a lancé François Chérèque. Il y a un problème de coût du travail qui peut se rajouter dans certains secteurs et certains niveaux de salaires. Mais 40 milliards de choc de compétitivité, on n'en a pas les moyens (car) on touche le pouvoir d'achat des salariés de manière énorme. La CFDT a fait des propositions de transférer sur la CSG sans toucher au pouvoir d'achat des salariés. (...) On peut avoir une économie de 10 à 15 milliards sur le coût du travail, ce serait déjà pas mal. » En mai dernier, la CFDT s'était déjà prononcée pour « aligner le taux le plus élevé de la CSG des retraités sur celui des salariés ». « Il existe une marge importante pour les transferts de cotisations patronales maladie (12,8 %) et famille (5,4 %) », ajoutait dans le même document la CFDT (1). En juillet, elle récidivait, estimant à nouveau qu'il « existe une marge importante pour négocier des transferts de cotisations vers la CSG » (2).

Quant à maintenir le pouvoir d'achat des salariés dans l'opération... Une chose est sûre : les patrons ne paieraient plus ou beaucoup moins de cotisations, alors que la CSG est payée dans son immense majorité par les salariés et les retraités ! Et la Sécurité sociale serait détruite, telle que fondée en 1945 sur le salaire différé ou socialisé (les cotisations) à la charge des patrons.

### Les patrons font monter les enchères

Dans quelques jours, le 5 novembre, à la demande du gouvernement, un rapport officiel sur le sujet doit être remis par l'ancien

patron d'EADS et de la SNCF, Louis Gallois. Les patrons font monter les enchères. « Le rapport Gallois est notre dernière chance pour éviter le déclin », lance, le 30 octobre, Laurence Parisot, présidente du Medef, appelant le gouvernement à cesser de « tergiverser » et à mettre « en œuvre une stratégie permettant aux entreprises de reconstituer leurs marges ».

Dans *Le Journal du dimanche* (28 octobre), les grands patrons du CAC 40 réclament notamment que l'Etat s'engage à réaliser « 60 milliards d'euros d'économies au cours des cinq prochaines années ».

« Ils réclament 60 milliards, on en a prévu 50 » (sur la durée du quinquennat), se défend le ministre du Budget, Jérôme Cahuzac, le même jour sur France 5. Ces grands patrons demandent également une baisse des cotisations sociales de 30 milliards d'euros sur deux ans qui serait financée par un relèvement de la TVA et la baisse des dépenses publiques.

« Augmenter la CSG serait totalement déraisonnable », commente Cahuzac. Mais, sur ce point, le ministre ment par omission. Car au même moment, son gouvernement, dans le projet de budget de la Sécurité sociale, instaure une taxe de 0,30 % sur les retraités assujettis à la CSG ! Et ce ne serait qu'un début...

### Un « compromis historique » problématique

Le 25 octobre, devant trois mille patrons, François Hollande a lui-même promis un « basculement (qui) se fera dans le temps » d'une partie des cotisations patronales ou salariales sur la fiscalité — CSG, TVA ou autre taxe.

Le 27 octobre, devant le congrès du PS, Jean-Marc Ayrault a lancé : « Le 6 novembre, le gouvernement arrêtera ses décisions. » Pour parvenir à ses fins, le gouvernement compte sur un « compromis historique » (selon la formule de François Hollande) au sein du Haut Conseil pour le financement de la protection sociale qu'il vient d'ins-

taller, comprenant des représentants syndicaux et patronaux. Mais pour y parvenir, l'appui de la CFDT ne suffit pas et tout le souci du gouvernement est de chercher à y inclure FO et la CGT.

(1) Les propositions de la CFDT, dossier de presse, 29 mai 2012.

(2) Supplément à *Syndicalisme hebdo*, n° 3367, 13 juillet 2012.

## SEINE-ET-MARNE

### Comité de Coulommiers pour l'unité et la résistance

« Nous constituons ce jour le comité de Coulommiers, que nous vous appelons à rejoindre, et décidons de participer comme premiers délégués de Coulommiers et environs à la conférence nationale pour l'unité du 1<sup>er</sup> décembre. (...) »

Pour aider à réaliser l'unité contre toutes les mesures d'austérité prises par le gouvernement Hollande-Ayrault et sa majorité parlementaire (...):

— au niveau national, par exemple, contre les augmentations d'impôts, la taxation des retraités, les augmentations de la CSG, de la TVA, le feu vert donné aux licenciements chez PSA, Arcelor, etc.

— au niveau local, où, par exemple, nous demandons le maintien de l'hôpital avec tous ses services et personnels, la remise en activité du bloc opératoire sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre ; où nous nous opposons aux fermetures de classes qui mettent en danger la bonne scolarité des enfants (...).

Contre toute forme de compromis historique remettant en cause l'indispensable indépendance des organisations syndicales et cherchant à en faire une courroie de transmission de l'Union européenne et du gouvernement. (...) »

Guy Delaunay, PCF ; Jean-Paul Flak, PCF ; Anne Gloess, POI ; Jean-François Gloess, POI ; Alain Kerhleus, syndicaliste, PCF.

Vote du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013

# Les règles de la compétitivité appliquées à la Sécurité sociale

L'Assemblée nationale, dans la foulée du vote du budget 2013, vient de terminer la discussion du budget de la Sécurité sociale (sous le nom de loi de financement de la Sécurité sociale). L'attaque est tous azimuts.

## Attaque contre le salaire différé : une augmentation déguisée de la CSG pour les retraités

Nicole Bernard

**L**e pillage par les exonérations de cotisations continue. Les contribuables continueront à payer près de 30 milliards d'euros pour compenser les exonérations, au bénéfice des patrons, alors que le budget des services publics est dramatiquement amputé. La Sécurité sociale devra encore faire son deuil de 3,1 milliards d'euros d'exonérations toujours pas compensées. Pire, le projet de loi taxe les retraités pour financer l'autonomie (0,15 %, doublé à 0,30 % par un

amendement PS). En seront redevables tous les retraités qui payent aujourd'hui la CSG ! En clair, le gouvernement instaure, en douce, une augmentation de la CSG pour les retraités ! Cela n'empêche pas le ministre du Budget, Jérôme Cahuzac, d'indiquer qu'il ne faut pas anticiper sur la réforme du financement inscrite à l'ordre du jour du Haut Conseil pour le financement de la protection sociale ! Qu'est-ce que l'aug-

mentation de la CSG des retraités sinon la poursuite du transfert de la prise en charge de l'autonomie sur l'impôt ? Tout est déjà décidé ! Les ordonnances de 1945 avaient mis en place un système de financement, à partir des salaires, à même de protéger la Sécurité sociale des appétits du capital et des exigences d'économies des gouvernements. C'est ce système même qui est aujourd'hui en cause. ■

## Attaque contre les malades : franchises maintenues, nouvelles restrictions contre les hôpitaux

**T**outes les mesures prises par le gouvernement Sarkozy pour diminuer les remboursements dus aux malades sont conservées. Pas question de toucher aux franchises médicales qui pénalisent les plus malades. Pas question de toucher à l'obligation d'accepter d'autres médicaments que les médicaments prescrits par le médecin traitant sauf à faire l'avance de toute l'ordonnance. Médecins, établissements de santé, assurés, tout le monde doit faire des économies !

L'hôpital public est sommé de rendre de l'argent. Six cent cinquante-sept millions d'euros doivent être économisés alors que les services ne peuvent plus tourner ! En outre, pour financer leurs investissements, les hôpitaux, asphyxiés par la tarification à l'activité, se voient « autorisés » à recourir à des « billets de trésorerie » qui vont les rendre dépendants des marchés financiers ! C'est la privatisation qui se poursuit. ■

N. B. ■



REPÈRES

### Le "budget" de la Sécurité sociale, une invention du plan Juppé de 1995

Avant 1996, jamais les députés n'avaient à fixer un budget (appelé loi de financement) pour la Sécurité sociale. La notion même de « budget de la Sécu » est contraire aux fondements de 1945. Comme si les malades décidaient ou non d'être malades selon les disponibilités budgétaires ! Le budget de la Sécu, enfermant les prestations dans une enveloppe financière décidée par l'Europe et le gouvernement, a été imposé par le plan Juppé, contre lequel les salariés se sont mobilisés en masse en novembre et décembre 1995, avec leurs confédérations CGT et FO (la

CFDT en étant farouchement partisane). Ce budget de la Sécu, imposé depuis 1996 par tous les gouvernements successifs, est la traduction pure et simple du traité de Maastricht qui impose aux Etats la réduction de leurs déficits publics dans lesquels sont inclus les comptes de la Sécurité sociale. Que pas un élu n'ait soulevé cette question indique jusqu'où, au-delà des discours des uns et des autres, mène la subordination à l'Union européenne. Le projet de budget 2013 est donc dans la continuité des budgets imposés par Maastricht, encore aggravé par la ratification du TSCG.

### Quand le Front de gauche combat l'austérité...

Jacqueline Fraysse, au nom du groupe du Front de gauche (PCF et Parti de gauche) prend la parole, le 23 octobre, pour dénoncer le projet de loi de financement de la Sécurité sociale : « Nous ne sous-estimons pas les avancées, mais que de manques dans ce texte ! Comment se fait-il qu'à aucun moment il ne remette en cause les mesures prises lors des précédentes législatures, qui ont tant contribué au recul de l'accès aux soins dans notre pays et contre lesquelles les députés socialistes avaient beaucoup bataillé ? » Fortes paroles. Attendez la suite. « Je pense principalement aux franchises médicales, dit-elle, que je proposais de supprimer dans un amendement qui a été refusé par les services de la commission des affaires sociales. »

Elle renonce donc à le présenter. Le refus « des services de la commission » a beaucoup impressionné Mme Fraysse, car elle n'a présenté aucun amendement pour rétablir les assurés dans leurs droits. Le mardi 23 octobre, quelques heures auparavant, les députés du Front de gauche s'étaient abstenus sur la première partie du budget de l'Etat. « Nous exprimons les plus vives réserves. Aussi nous abstenons-nous sur cette première partie, dans l'attente d'évolutions significatives. » Le gouvernement décide aujourd'hui des mesures drastiques de rigueur, il a rejeté tous les amendements du Front de gauche qui auraient pu les adoucir, mais il pourrait peut-être faire autrement plus tard, estiment ces députés. Au nom de quoi, ils s'abstiennent !

## C'est l'ARS du Lot, responsable de la fermeture de la maternité, qui mène l'enquête

**L**e 19 octobre dernier, une jeune femme du Lot était contrainte d'accoucher au bord de la route. Son bébé, une petite fille prématurée, née deux mois avant terme, est mort. La maternité la plus proche de son domicile, à Figeac, avait été fermée, il y a deux ans (lire notre précédent numéro). Avec son compagnon, la jeune femme était en route vers l'hôpital de Brive, distant d'une heure de route. Au bout de vingt minutes de trajet, la jeune femme perdait les eaux.

« Si j'avais été sur place, oui, il me l'aurait sauvée », avait déclaré la jeune femme au *Nouvel Observateur* (23 octobre). Elle ajoutait : « Ma grossesse s'est déroulée normalement. J'ai été très bien suivie par mon obstétricien à Figeac. » L'enquête ordonnée par le ministre de la Santé, Marisol Touraine, n'aura duré qu'une semaine. Elle avait été confiée à l'agence régionale de santé (ARS) de Midi-Pyrénées, celle-là même qui avait fermé la maternité de Figeac !

Il n'a pas fallu une semaine pour que, le 26 octobre, l'ARS rende son verdict. « L'enquête ne conclut pas à une défaillance de l'organisation des soins et à un problème

de désertification médicale », rapporte *Le Monde*, daté des 28 et 29 octobre.

Bref, pour l'ARS, sa responsabilité (l'organisation des soins, la fermeture de la maternité) n'est pas en cause. Alors, qui est responsable ? La mère ? Le médecin gynécologue qui suivait la jeune femme lors de sa grossesse ? C'est ce que laisse entendre *Le Monde* en indiquant que « l'en-

quête sera communiquée au procureur de la République et à l'ordre des médecins, auxquels il appartient de donner suite, ou non ».

Une fois les projecteurs des médias éteints, Marisol Touraine, ministre de la Santé, est allée défendre à l'Assemblée nationale son projet de loi de financement de la Sécurité sociale, qui prévoit 657 millions d'euros de restrictions supplémentaires dans les hôpitaux l'an prochain.

Yan LEGOFF ■

## ÉDITORIAL

### Le 13 novembre prochain

Gérard Schivardi, secrétaire national du POI

Le 13 novembre prochain, je conduirai une délégation d'élus pour la défense des communes au ministère de l'Intérieur.

Le combat lancé en 2002 pour la défense des communes, et notamment leur libre administration face à l'intercommunalité forcée, est en train de porter ses fruits, car des maires de toutes tendances nous rejoignent.

La délégation que je vais conduire à Paris sera composée en majorité de maires et de conseillers généraux du Parti socialiste. Ils sont confrontés, comme tous, aux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), à travers lesquels les préfets veulent leur imposer de rejoindre une intercommunalité forcée dont ils ne veulent pas.

Nous allons aussi envoyer un courrier à Mme Lebranchu, qui est en charge de la Décentralisation, car ils ont tellement nommé de ministres chargés des maires que nous ne savons pas exactement de quoi chacun s'occupe.

Plusieurs de mes collègues m'ont exprimé leur déception du fait que la majorité de gauche au Sénat et à l'Assemblée nationale n'a pas abrogé la loi du 16 décembre 2010 imposant les regroupements forcés des communes.

Le mois dernier, François Hollande a fait un discours aux états généraux des territoires. Regrettant que de Gaulle n'ait pas pu aller jusqu'au bout de la régionalisation, il a annoncé que le projet de l'acte III de la décentralisation serait prêt début novembre.

Or ce projet prévoit la mise en place de métropoles gigantesques regroupant les communes, les départements, et même les régions. Là est peut-être l'explication de la volonté du gouvernement Ayrault de poursuivre la politique de regroupement engagée par ses prédécesseurs.

De plus, ces métropoles qui « bénéficieraient » de nouveaux transferts de compétences et de personnels jusqu'ici sous la responsabilité de l'Etat, auraient le pouvoir de déroger aux lois de la République et au Code du travail, à l'instar du conseil unique d'Alsace ; tout cela au nom de la compétitivité et de l'abaissement du coût du travail.

C'est la mise en œuvre des consignes de l'Union européenne concernant la régionalisation et la réduction des déficits publics encadrée par le TSCG.

Mais la résistance est grande, tant chez les maires attachés à l'existence des 36 000 communes, cellules de base de la démocratie, que dans la population, ou encore parmi les fonctionnaires d'Etat promis aux transferts.

J'en veux pour preuve le report au printemps de l'adoption du projet de loi acte III de la décentralisation, report annoncé par Mme Lebranchu au congrès de l'Association des départements de France.

Rien n'est joué.

C'est la raison pour laquelle mes collègues du Gard, de la Loire, de Moselle, du Bas-Rhin, de l'Ain, des Côtes-d'Armor et d'autres encore, confrontés aux SDCI dont ils ne veulent pas, m'ont annoncé leur intention de participer, avec le dossier de leur commune, à la délégation que je conduirai.

Chaque jour, à Mailhac, arrivent des dizaines de signatures d'élus soutenant cette délégation. Je sais que je peux compter sur le POI pour faire connaître ce combat à tous les élus.

Transport ferroviaire

SNCF ET RFF RÉUNIFIÉS ?

Le ministre dévoile la future réforme du ferroviaire

Pierre Besse

Dans le journal Le Monde (30 octobre 2012), un entretien est publié avec Frédéric Cuvillier, ministre délégué aux Transports, sur la réforme ferroviaire annoncée par le gouvernement Hollande-Ayrault pour le deuxième semestre 2013. « Le statut des cheminots sera maintenu », indique le ministre. Analysons l'entretien.

« Le système actuel, séparé entre SNCF, l'opérateur, et Réseau ferré de France (RFF), le gestionnaire du réseau, va-t-il évoluer ?

Nous avons décidé de créer un gestionnaire d'infrastructures unifié (GIU). Il réunira RFF, la direction de la circulation ferroviaire, les cheminots de SNCF Infra, soit au total 50 000 personnes, qui réalisent les travaux sur le réseau. Cet ensemble, une société publique nationale, dont la nature juridique n'est pas encore tranchée, sera rattaché à la SNCF au sein d'un pôle public ferroviaire unifié. Le nouveau GIU envelopperait donc tous les cheminots qui font circuler les trains (régulateurs, aiguilleurs...) et ceux de l'infrastructure qui assurent la maintenance et les travaux sur le réseau (voies ferrées, signalisation, télécoms, caténaires, énergie, ouvrages d'art et bâtiments). « Proposer la réunion de l'opérateur et du gestionnaire d'infrastructure, n'est-ce pas provoquer la Commission européenne qui milite pour une séparation ?

La Commission européenne attend que chaque pays offre un égal accès au réseau ferroviaire à tous les opérateurs. Nous donnerons ces garanties. » La réponse est très claire. Ce GIU



Photo DR

est créé pour donner toutes les garanties pour permettre l'accès au réseau de toutes les entreprises ferroviaires privées. Ce que comprend parfaitement bien Joël Lebreton, patron de Proximités, la branche de la SNCF qui regroupe les activités TER, Transilien et Keolis, interrogé par l'agence Mobilicités (26 octobre 2012) : « C'est fini, la SNCF monolithique et centralisatrice. »

ET LE STATUT ?

« Sur le volet social, que comptez-vous faire ?

Je souhaite partager avec les cheminots l'ambition ferroviaire du gouvernement. Pour cela, je propose de moderniser leur cadre social. Cela passera tout d'abord par un maintien du statut. Les cheminots ont raison de le défendre. En revanche, il

faut moderniser, notamment, l'organisation du travail.

Cela passe par l'élaboration d'un « décret socle », qui traitera de tous les aspects liés à la durée du travail des cheminots. L'organisation du travail sera laissée à la convention collective. Ce texte s'appliquera à tout le monde, cheminots de la SNCF, comme ceux des entreprises nouvelles entrantes.

La concurrence va-t-elle entrer en vigueur en France en 2019 ?

C'est ce que l'Europe a prévu. Nous nous y préparons avec cette réforme. »

Revenons sur le « décret socle » tel que le dit M. Cuvillier, qui traitera de tous les aspects liés à la durée du travail des cheminots. Aujourd'hui, cette durée du travail est définie pour tous les cheminots de la SNCF,

quel que soit leur service, par le règlement RH 077 (ex-PS4 pour les anciens) pour tous les cheminots dans tous ses aspects : durée du travail effectif, amplitude, pause repas, continuité de service, travail de nuit, coupures, repos périodiques, repos compensateurs.

Ce « décret socle », dans le cadre d'une convention commune aux cheminots à statut SNCF et aux salariés des entreprises privées, veut donc remettre en cause ce règlement et, par là même, le statut (RH 001), puisque ses implications sont directes, particulièrement sur certains chapitres de celui-ci : déroulement de carrière, congés, sanctions disciplinaires, changement de résidence.

Ce « décret socle » est un coin enfoncé dans le statut, de même que la création d'un GIU est de fait la « sortie » de 50 000 cheminots de la SNCF d'aujourd'hui.

En réalité, ce qui nous est présenté comme une réunification de la SNCF n'est que l'accentuation de son éclatement (déjà engagé, entre autres, par les créations de multiples filiales) et l'externalisation de la production, avec la fin programmée du statut.

Nous retrouvons bien là les conclusions des assises du ferroviaire de novembre 2011. Comme l'indique le ministre, il s'agit, avec cette réforme, de préparer l'ouverture à la concurrence totale, avec le quatrième paquet ferroviaire de l'Union européenne.

Pour les cheminots et leurs organisations syndicales, la seule réponse est bien : « Unité pour le maintien intégral du statut national des cheminots » et « non à l'éclatement de la SNCF ».

EURO CARGO RAIL

Grève pour le respect de la convention collective

Entretien avec un responsable syndical CGT

Peux-tu nous présenter ton entreprise ?

Euro cargo rail (ECR) a été créé en 2006 pour, de l'aveu même de ses fondateurs, concurrencer la SNCF dans le domaine du trafic fret. Aujourd'hui, nous sommes neuf cent trente salariés dont l'immense majorité, dont je fais partie, sont agents de conduite. Nous sommes devenus maintenant une filiale de la DB (chemins de fer allemands).

Une grève importante vient d'avoir lieu. Quelles en sont les raisons ?

D'abord, il faut savoir que notre entreprise est divisée en quatre agences correspondant à des zones géographiques. L'application de notre convention collective est diversement respectée selon les agences. Tu te doutes bien que dans une entreprise comme la nôtre, la recherche du profit maximal se fait en grande partie sur notre dos et, dans le cas présent, particulièrement dans une agence, les tableaux de service (horaires) ne sont pas respectés. Cela est très mal perçu, bien sûr, par les collègues.

Comment la grève a-t-elle démarré ?

Les agents se sont adressés à nous, comme représentants syndicaux,

pour trouver un moyen de protester contre cet abus de pouvoir de la direction. C'est ainsi qu'avec la CFDT, nous avons lancé un appel commun à la grève pour le mardi 23 octobre dès 17 heures. Cette grève a été massivement suivie, et même reconduite durant trois jours dans les assemblées générales, où le personnel était remonté, malgré l'éparpillement des sites très nombreux.

Comment cela s'est-il conclu ?

Un dirigeant national d'ECR est venu à Bordeaux pour rencontrer les délégués et a visiblement entendu le message, c'est-à-dire : application stricte de notre convention sur les tableaux de service. Pour conclure, la mobilisation a été remarquable, et ce qui est important, c'est qu'elle est vraiment partie des travailleurs qui sont venus vers leurs organisations syndicales pour trouver une solution. Et c'est bien notre rôle et notre mandat. Cela dit, nous verrons bien si la situation va s'améliorer. N'oublions pas que depuis la création d'ECR, c'est la quatrième grève d'importance.

1er décembre - Paris
Conférence pour l'UNITÉ et la RÉSISTANCE
PARIS - 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2012
Conférence nationale pour l'unité et la résistance contre la dictature de la troïka et du TSCG
Le 2 juillet 2011, 160 militants ouvriers et élus ont lancé un appel à la résistance pour...

Chronique POLITIQUE

A propos du 14 novembre

Daniel Shapira

La Confédération européenne des syndicats (CES) vient d'appeler à une journée d'action le 14 novembre. Cette date n'est pas choisie par hasard. Ce jour-là, l'Union générale des travailleurs (UGT) et les Commissions ouvrières (CCOO) d'Espagne appellent à une grève générale, de même que la Confédération générale des travailleurs portugais (CGTP) et de nombreux syndicats de l'Union générale des travailleurs (UGT) au Portugal. Mais, loin d'en constituer une sorte de prolongement européen, la journée de la CES poursuit un tout autre objectif. D'abord, l'appel ne fait aucune allusion à l'Espagne et au Portugal. Et pour cause, puisqu'on lit dans la déclaration de la CES : « Tout en soutenant l'objectif d'assainissement des budgets, le comité exécutif considère qu'on ne pourra mettre fin à la récession que par un assouplissement des contraintes budgétaires et la suppression des déséquilibres. » Une journée d'action pour « soutenir l'assainissement des budgets », c'est-à-dire l'objectif de la troïka (composée de la Commission européenne, du FMI et de la Banque centrale européenne) qui commande tous les plans d'austérité en Europe ? En fait, la déclaration de la CES d'appel au 14 novembre a pour objectif « un contrat social pour l'Europe ». De quoi s'agit-il ? Dans une résolution du mois de juin dernier, la CES avait défini ce qu'était son nouveau mot d'ordre d'un « contrat social pour l'Europe », en partant du constat suivant : « Nous observons (...) un désenchantement grandissant pour le projet européen. (...) Cette tendance pourrait mener à un rejet du projet européen que la CES a toujours soutenu. » Or qu'est-ce que ce projet européen que la CES a toujours soutenu ? C'est l'ensemble des traités européens, au nom desquels la troïka prétend dicter à tous les peuples d'Europe des plans d'austérité. Aujourd'hui, l'exaspération et la colère montent dans tous les pays européens contre ces politiques. Loin de chercher à y répondre en exigeant le retrait des plans d'austérité, l'appel de la CES au 14 novembre cherche à canaliser ce mécontentement pour le ramener dans ce cadre du soutien au projet européen. Aucun militant syndical attaché à l'indépendance de ses organisations ne peut s'y retrouver.

# Report de la réforme de la décentralisation

## La ministre justifie sa décision

Daniel Shapira

Sur le site ledauphine.com (20 octobre), on lit :

“**M**arylise Lebranchu, la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique n'était pas venue pour ça devant le Congrès des régions de France (ARF) à Lyon mais elle s'en est tout de même expliquée. L'acte III de la décentralisation qui doit “clarifier” les compétences des collectivités territoriales (régions, départements, métropoles, communes) est repoussé de plusieurs mois. Ce n'est que début 2013 que le projet de loi viendra sur la table du Conseil des ministres alors qu'il était programmé pour cet automne. A cela, explique Marylise Lebranchu, deux raisons : éviter le télescopage avec l'examen actuel du budget et permettre ainsi à cette réforme administrative d'apparaître comme un “acte fort” du quinquennat un peu plus tard dans le calendrier.

La seconde raison est sans doute plus recevable : elle tient dans l'inquiétude des agents de l'Etat soucieux de savoir à quelle sauce ils seront traités si leur domaine d'intervention passe dans le giron des régions ou d'autres collectivités.

### L'INQUIÉTUDE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Pendant tout le congrès de l'ARF jeudi et vendredi, cette question du transfert d'agents de l'Etat vers les régions a transpiré. Alain Rousset, le président de l'ARF, a répété à l'envi que “les agents de l'Etat n'ont rien à craindre de la décentralisation”. Lors des débats, il s'est même trouvé des intervenants pour réfuter toute idée d'une “privatisation” de la fonction publique à la faveur de la prochaine réforme de la décentralisation. Mais il faut croire que les craintes des fonctionnaires d'Etat sont tenaces si au sein du gouvernement on se donne autant de temps pour “convaincre”.

« L'inquiétude », « les craintes », elles sont celles des fonctionnaires et de leurs organisations syndicales CGT et FO, mais plus fondamentalement de tous ceux qui sont attachés à la République. ■

## Que contiendrait l'acte III de la décentralisation ?

**S'**exprimant le 23 octobre, dans un colloque intitulé : « 1982-2012 : 30 ans de décentralisation, et après ? », la ministre Lebranchu a précisé : « Depuis 1982, la décentralisation a d'abord été consacrée aux transferts (...). La nouvelle étape de décentralisation ne s'appuiera pas seulement sur de nouveaux transferts de compétences comme le précédent acte de décentralisation (...). Car trente ans après, il est venu le temps d'aller au-delà, non pas tant de transférer de nouveaux équipements, de nouveaux personnels, toujours plus nombreux, mais bel et bien de repenser, redéfinir et simplifier l'intervention publique dans le sens de la lisibilité, de l'efficacité et l'efficience. C'est l'objet de la politique gouvernementale de modernisation de l'action publique. »

Donc, l'acte III, ce n'est pas principalement de nouveaux transferts après ceux décidés en 1984 (action sociale, etc.), et en 2004 (personnels TOS de l'Education nationale et personnels des routes de l'Equipement), mais la « modernisation de l'action publique » dans le sens de « l'efficience ». Ce qui veut dire ? François Hollande l'avait résumé le 5 octobre en insistant : « La priorité du gouvernement, c'est le redressement des comptes publics (...). Les collectivités représentent 20 % du total des dépenses publiques de notre pays. La restauration de nos équilibres financiers appelle donc une contribution de tous les acteurs publics. Cela vaut pour l'Etat, cela vaut aussi pour les collectivités. »

Et comment, avec l'acte III de la décentralisation, le gouvernement compte-t-il couper dans les budgets des collectivités locales ? D'abord, en limitant leurs compétences respectives. La ministre Lebranchu a parlé le 23 octobre de

« l'achèvement de la logique des blocs de compétence : Economie aux régions, solidarité aux départements et transition écologique-énergétique au bloc communal ». (Il ne s'agit donc nullement de supprimer les départements comme on a pu le lire ici ou là, mais de diminuer les dépenses de toutes les collectivités locales.)

Et pour pousser à toutes ces coupes budgétaires, Marylise Lebranchu annonce la constitution de « conférences territoriales pour l'action publique », en précisant leur but :

« Elles concrétisent notre souhait de ne pas enfermer les collectivités locales dans un modèle unique, qu'il s'agisse des compétences transférées ou des formes de leur exercice. Etat et collectivités discuteront compétence par compétence des modalités concrètes d'exercice. (...) Ces conférences doivent nous permettre de mieux prendre en compte la diversité des territoires. »

### “Droit à l'adaptation des lois” par les collectivités locales.

La ministre reprend ainsi l'idée majeure du discours de François Hollande du 5 octobre, annonçant « le droit à l'adaptation des lois » par les collectivités locales. Il pourrait ainsi y avoir d'une région à l'autre, comme cela se prépare en Alsace, des programmes d'enseignement différents, des adaptations particulières du Code du travail, des règles différentes pour le logement, etc., morcelant la République en autant de territoires différents.

On comprend que face à l'ampleur d'un tel bouleversement, les réactions se fassent vives, comme en témoignent celles des fédérations syndicales FO et CGT.

L'annonce du report de la loi de décentralisation donne un délai. Mais ce que veulent les fonctionnaires, les citoyens attachés à la République, ce n'est pas simplement le report, c'est l'abandon de ces orientations. **D. S. ■**

## Union interfédérale des agents de la fonction publique Force ouvrière (UIAFP)

“Défendre la fonction publique, c'est défendre la République !”

« Le gouvernement engage une concertation des organisations syndicales de fonctionnaires sur le troisième acte de la décentralisation. FO n'est en rien demandeur de cette “réforme”. L'Union interfédérale des agents de la fonction publique (UIAFP-FO), regroupant les trois versants (Etat, territorial et hospitalier), réaffirme son point de vue et ses revendications.

FO confirme son attachement à la République une et indivisible.

Dans ce cadre, FO défend les garanties statutaires des fonctionnaires, en particulier leur indépendance dans le cadre du statut

général (le titre I du statut) et dans le respect des trois versants qui le composent.

Le statut général garantit l'impartialité de l'administration et l'égalité d'accès des citoyens aux services publics. C'est pourquoi, FO s'oppose à tout processus de statut unifié aux trois versants de la fonction publique ou de “statuts de territoire”.

(...) FO considère qu'un acte supplémentaire de décentralisation pourrait conduire les collectivités territoriales à devenir créatrices de normes et de droits au plan local, constituant par là même une étape vers un Etat fédéral des régions. FO s'oppose à la remise en cause de l'Etat républicain. »

## Communiqués de la fédération CGT des services publics

**13 septembre Acte III de la décentralisation : dans ces conditions, c'est non !**

« (...) Dans le cadre de l'austérité budgétaire décidée par le gouvernement, une nouvelle phase de décentralisation serait porteuse de lourdes menaces sur la pérennité des services publics locaux, leur qualité, l'emploi public et les conditions de travail et de rémunération des agents. (...) Le comité national fédéral s'est prononcé contre l'engagement dans les conditions présentes d'une nouvelle phase de décentralisation. »

**16 octobre**

« Pour François Hollande, le projet de loi que le gouvernement prépare concernant une nouvelle

étape de la décentralisation et de réforme de l'Etat repose sur quatre principes essentiels : la confiance, la clarté, la cohérence et la démocratie. Au-delà de ces grands principes, a priori estimables, les faits sont têtus et la fédération CGT des services publics ne trouve pas son compte dans ce projet présidentiel. (...)

“Le pouvoir d'adaptation par les collectivités locales de la loi et des règlements lorsque l'intérêt général le justifie compte tenu des spécificités du territoire” (François Hollande – NDLR) est pour la fédération CGT des services publics une remise en cause de l'unicité de l'intervention publique sur l'ensemble du territoire et du principe républicain d'égalité de traitements et de continuité du service public. »

## Contribution de Philippe Riché, paysan militant du PCF de Charente-Maritime, délégué à la conférence du 1<sup>er</sup> décembre

“**L**e candidat à l'élection présidentielle, aujourd'hui président de la République, ne nous a pas annoncé à quelle date, dans son calendrier, est prévu le vrai changement. Il a aussi oublié le mois et l'année ! Sa politique, le peuple la connaît et la subit : c'est l'austérité, anticipant celle gravée dans le marbre du nouveau traité européen signé par Merkel et Sarkozy, que les députés viennent de ratifier.

Pourtant, le couple Hollande-Ayrault est à gauche, disent-ils. En agriculture, les petits et moyens paysans sont livrés aux ordres de la troïka agricole que sont les multinationales et actionnaires milliardaires. Ce ne sont pas les paysans qui fixent leurs prix, mais les voyous de la finance qui prennent leurs produits à bas prix et les poussent à la faillite : en 1950, il y avait 2 500 000 paysans, en 2012, nous ne sommes plus que 350 000. La misère s'étend : plus d'un milliard d'êtres humains de la planète n'ont pas accès à l'eau,

### “Le changement, c'est maintenant ! Maintenant, c'est quand ?”

deux milliards sont mal nourris. Pendant ce temps, des capitaux apatrides ont accaparé d'innombrables terres, l'équivalent de trois fois la superficie de la France, en quelques années. Dans notre pays, la politique agricole menée depuis des décennies sous l'égide de l'Union européenne pousse au désespoir, et le nombre de suicides chez les agriculteurs est estimé à environ cinq cents par an. Dans mon département, à nouveau, un agriculteur vient de se suicider. Dans son édition du 6 octobre, le journal Sud-Ouest écrit : “La semaine dernière, cet éleveur laitier de 54 ans s'est suicidé, laissant derrière lui ses parents, ses animaux et sa ferme... Le drame interroge sur les conditions du monde agricole et celles plus personnelles du vécu de l'agriculteur. Trop de pression ces derniers temps avec la nouvelle PAC (Politique agricole com-

mune) qui s'annonce, les histoires de cellules, le groupe de laiterie qui devenait de plus en plus exigeant (...). La quinzaine de vaches lui permettait de produire un lait de qualité ; pourtant, la filière lait et ses producteurs souffrent face à la conjoncture et aux politiques actuelles.” Le vétérinaire, “sous le choc”, n'hésite pas à dire : “On veut détruire les petits qui sont le symbole de la tradition de la région.”

Mais jusqu'à quand cela va-t-il durer ? Avec la politique d'austérité qui nous est imposée et la nouvelle PAC, la situation des petits paysans va encore s'aggraver. Est-ce cela le changement, ou alors voulons-nous des petits paysans pour entretenir le paysage de notre ruralité ? Les multinationales, les gros financiers, sous l'égide de l'Union européenne et de ses traités, continuent de piller les petits et moyens

paysans, alors que nous ne ménageons pas nos efforts pour produire une agriculture naturelle, saine, de qualité, une agriculture à taille humaine, celle de nos parents, jadis. Il est grand temps, avant qu'il ne soit trop tard, que des mesures urgentes soient prises pour interdire aux multinationales et à la grande distribution de voler les paysans : ce serait le changement, maintenant.

Monsieur le président de la République, ce que veulent les petits et moyens paysans, c'est vivre dignement de leur métier, éviter leur disparition, mettre en œuvre une vraie politique de transmission et d'installation, avec les moyens financiers, assurer des retraites convenables. Pour cela, il faut des prix rémunérateurs et non une politique d'austérité. Pour imposer une telle politique qui serait vraiment de gauche, il faut impérativement refuser la dictature de la troïka et rompre avec l'Union européenne et tous ses traités. »

## COMMUNIQUÉ DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAR DU POI

## Deux étudiants morts noyés à Toulon. Fatalité, ou désengagement de l'Etat ?

Le 26 octobre, deux étudiants ont été emportés par les eaux dans un tunnel souterrain sur le campus de l'université de Toulon.

Les faits sont connus : un orage, comme des dizaines ont lieu chaque année en Provence, et, à chaque fois : inondation, désastre matériel, et des morts.

Et il se trouve encore des élus, de tous bords, pour faire état du caractère « exceptionnel » de ces pluies.

Faux, tous les météorologues ont multiplié les communications tendant à expliquer le caractère de plus en plus fréquent de ces orages de type « cévenol », y compris le rapport officiel publié après ceux intervenus le 15 juin 2010 dans la région de Draguignan.

### Combien de morts encore avant que ne soit décrété un plan national de grands travaux ?

C'est le ministre des Universités qui est venu dans le Var : pourquoi M<sup>me</sup> Batho, ministre de l'Environnement, en charge des PPRI (1) et de l'aménagement du territoire était absente ? Elle n'est pas là. Or ce qui est en cause, c'est le caractère manifestement insuffisant des capacités des ouvrages hydrauliques, c'est la gestion des écoulements des eaux de ruissellement, ce qui relève de son ministère.

Le maire des Arcs-sur-Argens l'explique très bien : cette commune a payé un lourd tribut lors des inondations du 15 juin 2010. Le maire, dans un éditorial de la revue municipale (2), écrit : "Notre choix, guidé par un souci sécuritaire des biens et des personnes, s'est porté sur un agrandissement des galeries du Réal tel qu'il permet d'absorber un débit de 150 m<sup>3</sup> d'eau par seconde,

soit le maximum de la crue constaté le 15 juin 2010. Ainsi, si une catastrophe de même ampleur devait survenir, la submersion de la ville serait évitée. Ce choix n'est pas sans conséquence sur le budget prévisionnel que nous avons établi durant l'été 2010, qui explose littéralement, passant de 1 300 000 euros à 3 500 000 euros hors taxes pour le centre-ville. Vous l'aurez compris, ce surcoût ne peut être assumé par la commune seule."

N'est-ce pas ainsi que devrait être prise en compte la gestion du réseau hydraulique par le ministère en charge de cette mission publique ? Cela ne conduit-il pas à affirmer la nécessaire reconquête du monopole public de l'aménagement du territoire ?

Combien de morts encore avant que ne soit décrété un plan national de grands travaux de plusieurs milliards d'euros pour réhabiliter l'ensemble du réseau pluvial national, pour la prise en compte des crues centennales ?

Or si M<sup>me</sup> Batho était absente, n'est-ce pas parce que le ministère de l'Environnement (ex-DDE) a été jugé "non prioritaire" par le gouvernement, entraînant de nouvelles coupes budgétaires ?

Non prioritaire, l'aménagement du territoire ? Non prioritaire, la gestion des inondations ? Mais le ministère de la Santé a lui aussi été classé "non prioritaire". Et le Premier ministre, comme le président de la République, ont longuement expliqué cette décision : il faut respecter les contraintes du traité TSCG.

TSCG, qu'ils ont fait voter (avec les députés UMP), qui ordonne ces coupes dans les budgets publics, et qui conduit à classer "non prioritaire" les budgets de la Santé ou de l'Environnement, contre les besoins des peuples, contre leur santé, leur sécurité, face aux questions aussi fondamentales pour la vie des populations que sont la naissance d'un enfant, ou la protection face aux aléas climatiques. »

(1) Plan de prévention des risques inondation.

(2) Site Internet de la commune des Arcs-sur-Argens.

## TÉMOIGNAGE D'UNE INTERNE EN MÉDECINE

## "Je travaille de 45 à 80 heures par semaine"



Photo DR

À la suite de la publication de plusieurs articles dans la presse concernant les conditions de travail de nos internes en médecine, j'ai pu constater que dans l'inconscient collectif, l'interne est cette espèce d'énergumène qui gagne copieusement sa vie, raconte des blagues potaches dans des soirées carabines, tout en pensant déjà à la déco de son futur cabinet avec pignon sur rue. Il va sans dire qu'il n'en est rien.

Comme seul argumentaire, voilà quelques éléments qui en éclaireront plus d'un sur les conditions de travail (et n'oublions pas, de formation) de ceux qui les soignent. Je commence ma deuxième année d'internat dans une ville moyenne de province, à sept cents kilomètres de ma région d'origine, que j'ai dû choisir à la suite de l'examen national classant (anciennement concours de l'internat), après six années d'études générales.

Je travaille à l'hôpital en moyenne de quarante-cinq à quatre-vingts heures par semaine, selon le nombre de gardes. A ces horaires déjà "copieux" s'ajoutent le travail de formation personnelle, les séminaires, la préparation de mémoires en vue de la terrifiante thèse de doctorat...

Pour ces heures passées au chevet du patient, je suis rémunérée de 1 450 à 2 000 euros (nets) par mois, encore une fois, selon le nombre de gardes. Salaire certes très correct dans la période économique actuelle, mais ramené à un salaire horaire, c'est déjà moins folichon. Pour exemple, une garde de nuit nous est payée 8,20 euros brut de l'heure, alors que le Smic horaire atteint aujourd'hui 9,40 euros...

Les dites gardes s'ajoutent aux journées de travail "contractuelles" (terme purement factice, point que je détaillerai plus tard), cela m'oblige à rester au minimum vingt-quatre heures d'affilée à l'hôpital, parfois plus quand la situation (ou le chef de service) l'exige, et cela, plusieurs fois par mois, voire par semaine.

Ces horaires complètement dingues sont-ils légaux me direz-vous ?

C'est là que l'hôpital sort sa botte secrète : le statut bâtard de l'interne, à la fois étudiant et salarié. Quand cela arrange l'hôpital, je suis salariée, à savoir que je peux travailler seule, sans enca-

drement constant, et que j'ai la même responsabilité médicale qu'un médecin titulaire d'une thèse ; que j'ai vingt-cinq jours de congés annuels, et que je paye, bien sûr, les mêmes charges et cotisations que tous nos collègues travailleurs. Mais parfois, cela arrange aussi l'hôpital que je sois une simple étudiante en stage. Je n'ai donc pas de contrat de travail, pas d'horaires fixes, pas de RTT...

### "Sans les internes, main-d'œuvre docile et bon marché, l'hôpital ne tournerait pas..."

Il faut également que les gens sachent que lorsqu'ils vont à l'hôpital pour une raison X ou Y, la prise en charge médicale est en majorité assurée par des internes (voire des externes), en général dans des conditions d'autonomie absolue, et qu'un encadrement par un médecin senior est loin d'être systématique (afin de défendre ces derniers, je précise que ce n'est en général pas par manque de bonne volonté mais bien par celui de personnel et de temps). Autant dire que sans les internes, main-d'œuvre docile et bon marché, l'hôpital ne tournerait pas...

Ces conditions de travail souvent inconfortables, parfois difficiles, n'enlèvent par ailleurs rien au plaisir et à l'honneur que j'ai à apprendre ce métier, qui, j'en suis persuadée, reste l'une des activités les plus passionnantes et enrichissantes qui soient. Mais contrairement à une idée qui a la vie dure, travailler dans des conditions aussi précaires ne fait pas forcément de nous des médecins plus endurcis ou compétents. Car un médecin qui n'a pas dormi depuis vingt-quatre heures, qui commence sa journée de travail en étant épuisé, qui se demande pourquoi, diable, il a choisi ce métier, c'est avant tout un médecin qui ne peut écouter son patient, et par la force des choses, lui venir en aide. »

## SPECTACLE

## Unité syndicale (FO et CGT) contre la décision de la mairie de Paris de fermeture du théâtre Paris-Villette

Malgré une pétition de plus de 7 700 signataires exigeant le maintien du Théâtre Paris-Villette, le 27 septembre, la mairie de Paris a annoncé l'arrêt du subventionnement du théâtre et l'annulation de la programmation théâtrale, pourtant engagée. Du jamais vu. Des dizaines d'emplois de salariés permanents, intermittents,

techniques, administratifs et artistes sont menacés. Les salaires ne sont plus versés depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Face à une décision d'une violence inouïe, plus de quatre cents personnes se sont réunies avec les salariés du théâtre, le 6 octobre. FO, la CGT et le syndicat national des directeurs des entreprises artistiques et culturelles (Syndec) étaient présents.

Le 16 octobre, plus de deux cents personnes se rassemblaient devant l'Hôtel de Ville. Le lendemain, une délégation des personnels et des organisations syndicales était reçue par Bruno Julliard, adjoint au maire chargé de la Culture, qui n'a apporté aucune réponse concrète aux revendications présentées.

### Communiqué commun des fédérations FO et CGT du spectacle et du Syndec (extraits)

Les fédérations Force ouvrière et CGT du spectacle ainsi que le Syndec considèrent qu'il est inacceptable que la Ville de Paris argue d'un nouveau projet au Théâtre Paris-Villette qui conduirait à une fermeture même provisoire de l'actuelle structure et à l'annulation irrémédiable de la programmation.

Une telle décision est sans précédent. Il est inacceptable qu'en attendant la mise en place d'un hypothétique projet, elle ne garantisse pas la poursuite de la saison engagée, avec maintien de tous les personnels, permanents et intermittents.

Il est inacceptable qu'elle ne prenne pas immédiatement les mesures qui permettent le versement sans autre délai de tous les salaires dus. Les fédérations Force ouvrière et CGT du spectacle ainsi que le Syndec en appellent à M. Delanoë, maire de Paris, pour qu'il reçoive en personne une délégation de nos organisations, aux côtés des personnels du théâtre.

Les fédérations Force ouvrière et CGT du spectacle ainsi que le Syndec en appellent à M<sup>me</sup> la ministre de la Culture et à M. le président de région pour qu'ils interviennent pour le maintien de la programmation engagée au Théâtre Paris-Villette et de tous ses personnels. Tous souhaitent qu'ils s'engagent vers un financement croisé, qui garantirait des moyens satisfaisants au fonctionnement du théâtre et interdirait le "fait du prince" auquel nous sommes en train d'assister. »

Lecteurs, votre abonnement se termine ou est terminé,

**SOUTENEZ**  
**Informations ouvrières !**  
**Réabonnez-vous !**

## ÉCOLE

## “Sanctuarisation” des moyens de l'école sur cinq ans. Vrai ou faux ?

« La loi de programmation permettra de sanctuariser les moyens afin que l'école ne soit plus une variable d'ajustement budgétaire et que l'on puisse agir dans la durée », a promis Vincent Peillon, dans une interview au journal *Le Monde*, le 11 octobre.

Le même jour, près de mille enseignants des écoles de Seine-Saint-Denis, en grève avec leurs syndicats, se rendaient au ministère pour obtenir les deux cent cinquante enseignants manquant dans le département aujourd'hui.

Nicole Fisher

### Alors, où sont les postes “sanctuarisés” ?

Vincent Peillon a maintenu la rentrée préparée par son prédécesseur, Luc Chatel. Les besoins sont là, criants. Ce sont les 13 000 suppressions de postes de Chatel et les 80 000 depuis 2007 qui sont « sanctuarisés » ! Mais demain, cela ira peut-être mieux ?

Regardons de près le projet de budget 2013 de l'enseignement scolaire.

Le ministre a annoncé 43 000 recrutements nouveaux d'enseignants pour le public et le privé. Le chiffre impressionne. En réalité, ces 43 000 recrutements serviront à remplacer les départs en retraite des rentrées 2013 et 2014. Il n'y a donc pas de classes ni de postes d'enseignants devant les élèves en plus.

### Pire ! Peillon invente les concours de recrutement de contractuels !

Le ministre ouvre un nouveau concours en juin pour recruter des étudiants en master première année. A la rentrée 2013, ils seront embauchés comme contractuels et auront un service à temps partiel (il est question de six heures) pendant leur master deuxième année. En septembre 2014, ils remplaceront, s'ils sont admis et ont leur master, les départs en retraite. Ce sera la première fois qu'un concours de la fonction publique recrute des contractuels.

### Les contrats précaires en augmentation

Le ministère crée en tout et pour tout pour la rentrée 2013, 150 emplois de fonctionnaires : 100 administratifs dans les col-



Le 11 octobre, conférence de presse du ministre pendant laquelle il a présenté ses mesures pour l'école pour l'année 2013.

lèges et les lycées, 50 personnels médico-sociaux. Par contre, il crée :

— 350 emplois d'auxiliaires de vie scolaire en CDD, chargés de l'accompagnement individualisé d'élèves handicapés.

— 6 000 emplois d'avenir professeur, en contrat aidé, pour un travail inférieur à un mi-temps dans les établissements scolaires. Des étudiants boursiers seront payés 402 euros, plus 281 euros de bourse en moyenne mensuelle, et 217 euros de bourse de service public.

Ces contrats précaires s'ajoutent aux 110 000 aides éducateurs, assistants de sécurité, emplois de vie scolaire et autres contrats uniques d'insertion.

### Les subventions pédagogiques, elles aussi en baisse !

La dotation de l'Etat transférée aux départements baisse de 19,53 euros à 17,06 euros par collégien. Pour les lycées professionnels, la dotation transférée aux régions baisse de 25,53 euros à 21,77 euros par lycéen ! Et la direction générale des collectivités locales vient d'annoncer que les budgets des départements consacrés aux collèges sont en baisse de 0,8 % et que quinze régions ont réduit leur budget consacré aux lycées en 2012.

### Et les salaires ?

Le point d'indice du traitement des fonctionnaires de l'Éducation nationale, comme des autres ministères, est toujours gelé, le salaire net est même en baisse !

## PERMIS DE CONDUIRE

## Une nouvelle fois, les inspecteurs du permis de conduire ont victorieusement défendu leur statut

Michèle Simonnin

Fin mars dernier, à l'issue d'une grève, les inspecteurs du permis de conduire avaient obtenu un accord sur la revalorisation de leur grille indiciaire préservant la spécificité de leur corps, alors qu'initialement le gouvernement voulait subordonner toute revalorisation à une fusion de plusieurs corps dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), comme le soulignait le secrétaire général adjoint du syndicat dans une interview à *Informations ouvrières*.

Alors que les inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière (environ 1 500 agents) étaient historiquement rattachés au ministère des Transports, depuis novembre 2010, la sécurité routière a été placée sous double tutelle (Ecologie et Intérieur). Aucun transfert de la gestion du corps n'avait cependant été effectué. Mais, lors de la mise en place du gouvernement actuel, la sécurité routière est passée sous tutelle unique du minis-



tère de l'Intérieur. Et si le sigle RGPP n'est plus la formulation favorite du gouvernement Hollande-Ayrault, il est toujours question de fusion de corps, d'interministérialité et de territorialisation, notamment dans le cadre de la préparation de l'acte III de la décentralisation. Aussi, l'annonce cet été du rattachement des corps des inspecteurs et délégués du permis de conduire au ministère de l'Intérieur a-t-elle immédiatement suscité l'inquiétude, d'au-

tant que les derniers engagements obtenus pas la grève en octobre 2011 et mars 2012 n'ont pas été tenus dans les délais. Devant l'absence de toute garantie, le SNICA-FO (majoritaire à 72 %) a déposé le 12 octobre un préavis de grève à compter du 22 octobre, listant une série de revendications précises pour garantir le maintien de la gestion nationale du corps avec commissions administratives paritaires (CAP) nationales exclusivement, du règlement national ARTT (et sa circulaire d'application du 25 mars 2003) qui s'imposent à tous les services départementaux (DDI) et les acquis de la grève du printemps en matière de gains indiciaires et de possibilités de promotion (ratio promu-promouvables).

Un premier courrier conjoint des ministères de l'Intérieur et de l'Ecologie du 18 octobre, suivi d'un second le 19 apportant les précisions demandées par le syndicat, a acté les garanties demandées. Ce qui a permis la levée du préavis.

## Formation professionnelle et projet d'acte III de la décentralisation

Une contribution de Dominique Saint-Araille, responsable syndical

Le 4 juillet 2012, l'Association des régions de France (ARF) formule un nouveau train de propositions qui entend encadrer la prochaine loi sur la décentralisation. Ce projet devrait être mis en discussion et aux votes des assemblées, début 2013. Dans ce dossier de presse, largement diffusé, sont exposées les attentes des présidents de conseils régionaux en matière de compétences remises aux régions. Dans cette longue liste, qui ne laisserait à l'Etat que les grandes fonctions régaliennes, figure la formation professionnelle. Cette fois, la demande est exhaustive et radicale : déjà largement décentralisée pour ce qui est de la formation des demandeurs d'emploi, depuis la précédente loi de décentralisation de 2004, c'est, dans cette nouvelle version, l'ensemble des dispositifs, de la formation initiale à la formation continue, en passant par l'alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) et la formation de salariés, en reconversion ou non, qui serait concerné : « La région est pilote de la chaîne orientation-formation-emploi (...). Elle met en place un schéma régional prescriptif de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement, et un plan régional des formations tout au long de la vie. Elle pilote, avec les partenaires sociaux, le service public de l'emploi. »

Ainsi, ce service public qui, au sens de la Constitution, mettrait en œuvre l'égalité des droits, et donc l'accès, en n'importe quel point du territoire national, à une formation qualifiante reconnue dans les conventions et les accords de branches, se transformerait en une improbable égalité des chances.

Celle-ci, à l'usage uniquement des « citoyens régionaux », s'appuierait alors sur des organisations et des buts différents, voire divergents d'une région à une autre. Transfert de l'intégralité des moyens financiers, autonomie fiscale devraient, dans ce scénario, permettre aux régions de mener, comme elles l'entendent et en fonction de besoins régionaux ne prenant pas en compte l'ensemble des aspirations des citoyens, une politique régionale de l'emploi, de l'orientation et de la formation.

Cet approfondissement de la décentralisation en matière de formation ôterait alors à l'Etat toute capacité future d'intervention sur cette compétence, en le privant des moyens légaux et budgétaires.

A l'heure de l'affichage d'une politique volontariste de réindustrialisation, cette ambition laisse perplexe sur l'efficacité des futurs gouvernements à infléchir, via une politique de formation professionnelle, coordonnée nationalement, la récession industrielle en cours et les délocalisations...



L'ARF a tenu son VIIIe Congrès les 18 et 19 octobre 2012 à Lyon.

Bien plus encore, avec ce transfert intégral de la ressource financière, y compris celle des fonds européens et des fonds paritaires de sécurisation des parcours professionnels devenus régionaux, avec le transfert entier des responsabilités sur leur utilisation (attribution du pouvoir réglementaire), ainsi qu'avec l'association des partenaires sociaux à ces politiques, dites de service public régional, c'est non seulement à un abandon complet de l'Etat en ce domaine qu'appelle l'ARF mais, au-delà, à une réorganisation implicite de la représentation syndicale paritaire qui devrait se caler sur ce nouveau schéma territorial ! Il y a fort à parier que certaines confédérations ne ruent dans les brancards !

Dans ce schéma, les organismes publics et parapublics que sont les GRETA, les lycées professionnels et l'AFPA (1) sont en grand danger. Dans ce schéma, la délivrance des certifications professionnelles nationales (diplômes et titres professionnels) serait gravement remise en cause.

Dans ce schéma c'est, *in fine*, le lien entre formation et fiche de paye qui serait rompu, au seul avantage de cette baisse du coût du travail tant appelée de ses vœux par un patronat de rente et une Europe cherchant, par tous les moyens, à retrouver une pseudo compétitivité internationale.

(1) GRETA : groupement d'établissements publics d'enseignement pour la formation continue. AFPA : Association pour la formation professionnelle des adultes.

## Chronique

## INTERNATIONALE

## Parlements sous tutelle...

Jean-Pierre Raffi

Lundi 15 octobre, une délégation de la Commission européenne de Bruxelles était présente en France, à l'Assemblée nationale, pour s'assurer que le projet de loi de finances soit bien conforme aux orientations budgétaires européennes. « Une première », comme l'a déclaré la vice-présidente de la Commission européenne, Viviane Reding. Une première qui découle directement de la mise en œuvre du TSCG qui vient d'être ratifié par une majorité PS-UMP à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Il s'agit maintenant de mettre en pratique, réellement, la mise sous tutelle complète des Parlements nationaux.

Le 12 juin dernier, deux projets de règlement ont été adoptés à cet effet par le Parlement européen. Ils sont en cours de négociation au Conseil de l'Europe. Dénommés « two pack » (paquet de deux), ils donnent à la Commission européenne le droit d'intervenir dans le cours même de l'élaboration et de l'adoption du budget. *Le Figaro* en exposait ainsi à l'époque (25 juin) le mécanisme : « Le gouvernement devra (...) communiquer (à la Commission de Bruxelles) son projet de loi de finances. Impôts, dépenses, effectifs de fonctionnaires (ajoutons les salaires, les dépenses de santé, d'éducation, les retraites — NDR). Tout sera scruté à la loupe. Si la Commission estime que le texte présente des lacunes — en d'autres termes, si elle identifie des contradictions entre le projet de budget et les objectifs à moyen terme de l'Union européenne —, elle pourra demander la révision de ce projet dans un délai de quinze jours. "Pendant la discussion au Parlement, elle regardera chaque amendement et pourra donner son avis", explique une source bruxelloise. » « C'est assez intrusif », reconnaît cyniquement la Commission. En fait, le two pack est la règle d'application de la « règle d'or » du TSCG. Il vise à réduire à zéro toute souveraineté — même formelle — des Etats, sur le mode de ce qui est actuellement imposé à la Grèce, au Portugal...

Avec les résultats dramatiques que l'ont fait. La bataille menée contre la ratification de ce traité scélérat n'est pas terminée : A bas le two pack abrogation du TSCG, dehors les « contrôleurs » de l'Union européenne, unité contre toutes et chacune des mesures découlant de ce traité et de ses règlements d'application.

L'événement



Manifestation dans les rues d'Athènes, lors de la grève de vingt-quatre heures, le 18 octobre.

Photo AFP

Grèce : pris en tenaille entre les travailleurs et la troïka

# Le gouvernement d'union nationale dans une impasse totale

Christel Keiser et Dominique Ferré

**L**es 26 septembre et 18 octobre derniers, les deux grèves de vingt-quatre heures appelées par les confédérations syndicales GSEE (secteur privé) et ADEDY (secteur public) en Grèce ont vu une mobilisation sans précédent des travailleurs. Dans tous les secteurs professionnels, les salariés ont massivement répondu à l'appel des directions confédérales, en arrêtant le travail, pour exprimer leur refus des nouvelles coupes budgétaires d'un montant de 11 milliards d'euros demandées par la troïka, et leur refus des deux mémorandums (plans d'austérité exigés par la troïka et mis en œuvre par les gouvernements Papandréou, Papademos et le gouvernement actuel). Cela signifie-t-il pour autant que les militants, les travailleurs se satisfont de ces grèves de vingt-quatre heures à répétition ? Pour la première fois à cette échelle, nous indiquent nos correspondants en Grèce, cette question est ouvertement débattue dans les assemblées syndicales de grévistes. Elle remonte jusqu'au sommet des instances syndicales. Ainsi, dans le rapport présenté par la direction au XXXV<sup>e</sup> Congrès du syndicat de la compagnie publique d'électricité (GENOP-DEH), de sérieuses critiques ont été apportées à l'orientation de la direction confédérale de GSEE dont son syndicat est membre, affirmant que plus personne ne croit que la succession de grèves de vingt-quatre heures est en mesure de bloquer la politique des mémorandums, et que, seule, la grève reconductible, tous ensemble, permettra d'y arriver. Ces déclarations ne font que refléter un sentiment qui monte de toutes parts dans les organisations syndicales. Car, malgré les coups portés à la classe ouvrière et au peuple grecs depuis deux ans, la conviction que le gouvernement Samaras ne représente plus rien d'autre que ses seuls maîtres de la troïka, ne bénéficie plus du peu d'appui dont il pouvait se prévaloir il y a cinq mois lorsqu'il a été

constitué, se renforce dans les masses populaires. Ce gouvernement, issu des élections du 17 juin dernier, est composé d'une coalition du parti de droite Nouvelle Démocratie (ND), du parti « socialiste » (Pasok) et de la Gauche démocratique (Dimar, un groupe qui a rompu avec la coalition de la gauche radicale, Syriza). Pris en tenaille entre la résistance ouvrière et populaire (même contenue par les directions syndicales confédérales) et les exigences toujours plus brutales de la troïka, le gouvernement Samaras est aujourd'hui dans une profonde crise et dans une impasse complète.

## LE NOUVEAU PLAN D'AUSTÉRITÉ N'EST TOUJOURS PAS VOTÉ

Voilà maintenant plus de deux mois que la troïka exige du gouvernement une nouvelle vague de mesures anti-ouvrières et antipopulaires de 11,5 milliards d'euros de coupes budgétaires et de réforme du marché du travail. Ces mesures sont, pour la troïka, la contrepartie obligée en échange d'une nouvelle tranche « d'aide » visant à ce que l'Etat grec puisse rembourser la dette aux banques. Mais depuis deux mois, malgré les injonctions répétées de la troïka, malgré les visites incessantes de ses émissaires, le gouvernement Samaras s'avère incapable de faire valider ce nouveau plan. Celui-ci devait être voté le 8 octobre au Parlement, puis le 18 octobre, afin d'apporter ce trophée à la réunion de l'Eurogroupe le même jour. Le gouvernement grec, qui demande des délais supplémentaires, se trouve en permanence confronté au refus de la troïka d'une part, à la résistance des travailleurs de l'autre. A chaque fois, le vote a été reporté. Et cela alors que chacun sait que ce nouveau plan sera suivi par un autre. « Il est clair que la Grèce n'est pas sur la bonne voie », a ainsi fait savoir un représentant de la zone euro, sous couvert d'anonymat, à l'agence Reuters (26 octobre), annonçant que « des réformes supplémentaires seront par ailleurs nécessaires ».

## LE GOUVERNEMENT AU BORD DE L'EXPLOSION

La réforme du marché du travail, qui inclut de nouvelles baisses de salaires et des

indemnités de licenciements que refusent les directions confédérales, a amené les dirigeants du Pasok comme de Dimar à émettre de fortes réserves au sein même de la coalition gouvernementale. Ce n'est pas tant la nature des mesures qui font hésiter les chefs du Pasok et de Dimar (ils en ont voté et appliqué bien d'autres, sans état d'âme, dans le cadre des mémorandums). C'est avant tout la crainte que ces nouvelles mesures soient la goutte d'eau qui fait déborder le vase et provoque une explosion sociale incontrôlable. À l'intérieur même du Pasok, des voix s'élèvent pour demander que le parti quitte le gouvernement. Ainsi, Yiorgos Panayiotakopoulos, représentant un secteur de l'appareil du parti, s'est prononcé en ce sens, accusant le dirigeant du Pasok, Evángelos Vénizélos, de soutenir le nouveau plan de 11,5 milliards de coupes « contre les travailleurs, les retraités et les pauvres ». Et cela alors que de nouveaux sondages indiquent que le Pasok et Dimar seraient au bord de disparaître du Parlement en cas d'élections.

## SYRIZA : "POUR UN GOUVERNEMENT DU PEUPLE QUI ANNULE LES MÉMORANDUMS"

C'est dans ces conditions que la coalition de la gauche radicale, Syriza, devenue le deuxième parti au Parlement, vient d'envoyer, au lendemain de la grève du 18 octobre, une circulaire à l'ensemble de ses comités locaux et régionaux. Circulaire qui indique clairement que toute cette situation « rappelle aux trois partis du mémorandum que leur temps est compté. Que les nouvelles mesures de destruction et de misère ne passeront pas, qu'elles ne peuvent être appliquées et qu'elles ne seront pas. (...) C'est ainsi que nous allons ouvrir la voie à un gouvernement dont le noyau sera Syriza. Un gouvernement de sauvetage social et d'émancipation populaire qui reconstruira la Grèce. Un gouvernement du peuple qui annulera les mémorandums et s'engagera dans la reconstruction productive du pays. »

**La crainte que ces nouvelles mesures soient la goutte d'eau qui fait déborder le vase et provoque une explosion sociale incontrôlable.**

## Italie

# Les enseignants rejettent catégoriquement l'allongement de leurs horaires

**La loi de stabilité, présentée début octobre par le gouvernement Monti, en application directe de la règle d'or et du TSCG, contient une mesure qui frappe brutalement l'école et les enseignants. Ainsi, le gouvernement entend imposer un service de vingt-quatre heures à tous les enseignants, avec le même salaire, alors que, jusqu'à présent, il était de dix-huit heures par semaine (en collège et lycée) et de vingt-deux heures pour les instituteurs.**

Le 12 octobre, la Confédération générale italienne du travail (CGIL) appelait à une grève, notamment contre le blocage des salaires. Elle a dénoncé la nouvelle mesure, mais, à ce stade, n'en demande pas le retrait. La Confédération italienne des syndicats de travailleurs (CISL) et l'Union italienne du travail (UIL) ont convoqué une grève pour « effacer » cette mesure, le samedi 24 novembre, soit plus d'un mois après la mesure... et un jour où la plupart des écoles seront fermées ! Pourtant, la loi de stabilité, en modifiant le temps de service des enseignants, principale disposition du contrat national, remet en cause le contrat national.

Le 22 octobre, le « Manifeste des 500 » (1) a convoqué, à Turin, une assemblée générale, sur la base d'un tract qui expliquait : « *Le passage à vingt-quatre heures touche tout le monde, pas seulement les enseignants, mais les élèves et les familles (qualité de l'enseignement) ainsi que tous les tra-*

*vailleurs (attaque contre tous les contrats nationaux). Organisons-nous pour l'unité, pour le retrait.* »

Cette assemblée a regroupé quatre-vingt-deux enseignants de vingt-sept écoles de la ville. Elle a adopté, à l'unanimité, un appel en direction des syndicats pour le retrait de la mesure et pour la grève générale immédiate, dans l'unité.

Le même jour, la CGIL et la CUB (2) ont convoqué deux assemblées à Turin.

## De nombreuses assemblées reprennent le mot d'ordre de retrait des vingt-quatre heures

Ces assemblées se sont prononcées pour la « rébellion » et le boycott : refus de corriger les copies, refus de participer aux réunions, etc., sans prononcer les mots de « retrait » ou de « grève » !

L'appel du Manifeste des 500 a commencé à circuler dans le pays. De nombreuses assemblées reprennent le mot d'ordre de retrait des vingt-quatre heures.

Poussée par la mobilisation et l'indignation, la direction de la CGIL a dû prendre position pour l'annulation de la mesure et pour se joindre à la grève du 24 novembre, comme les COBAS (Comités de base — NDLR) et la CUB.

Evidemment, des contradictions existent. Mais, il y a aussi la volonté acharnée des travailleurs de se battre pour l'unité et pour le retrait de cette mesure. Et dans ces conditions, la grève du 24 novembre, avec manifestation nationale à Rome, même convoquée tardivement, peut être saisie par les travailleurs pour faire reculer le gouvernement.

Ecole, santé, retraites, emplois... Y a-t-il une issue politique si on reste dans le cadre du TSCG et de la politique de l'Union européenne ?

Sans faire de la question de la rupture avec l'Union européenne une condition préalable, les camarades qui éditent le journal *Tribuna Libera* préparent, pour le mois de décembre, une conférence pour l'indépendance du mouvement ouvrier, pour le retrait des plans de rigueur et l'abrogation du TSCG.

Lorenzo VARALDO ■

(1) Comité national regroupant enseignants et parents pour la défense de l'école publique.

(2) Confédération unitaire de base.

## Espagne-Portugal

# L'enjeu du 14 novembre

Andreu Camps

Pour la première fois dans l'histoire du mouvement syndical, les travailleurs portugais et espagnols sont convoqués à une journée de grève générale le même jour. C'est un fait que ces deux pays, depuis des mois et des mois, sont traversés par des grèves et des mobilisations qui s'affrontent directement aux gouvernements en place, aux plans d'austérité dictés par la troïka, produits des traités européens.

C'est un fait que les travailleurs et les plus larges couches de la population sont soumis à des attaques d'une brutalité inouïe.

Ainsi, en Espagne, le chômage a atteint 25 %, 52 % chez les jeunes. Ces derniers mois, par centaines et centaines, les travailleurs sont expulsés de leur logement.

Au Portugal, où le taux de chômage atteint déjà 15 %, le gouvernement veut imposer dans le nouveau budget 2013, entre autres, la réduction de 10 % de l'équivalent du RSA et la suspension du droit à la négociation collective.

C'est un fait que les deux confédérations syndicales espagnoles majoritaires (Commissions ouvrières [CCOO] et Union générale des travailleurs [UGT]), suivies par la quasi totalité des syndicats autonomes ainsi que par la Confédération générale des travailleurs portugais (CGTP), majoritaire, et par de plus en plus de syndicats de l'UGT du Portugal, appellent à la grève le 14 novembre.

De son côté, la direction de la commission exécutive de la Confédération européenne des syndicats (CES) appelle ce 14 novembre à une journée de solidarité dans les autres pays européens pour « donner une dimension sociale aux décisions de l'Union européenne ».

Personne ne peut dire aujourd'hui quel sera l'impact dans toute l'Europe de cette journée de grève en Espagne et au Portugal. Mais pour les travailleurs, ce 14 novembre ne peut être une journée sans suite. Cette journée doit aider à poser parmi les travailleurs, dans tous les pays d'Europe, l'urgence de combattre pour un objectif commun :

- retrait des plans d'ajustement !
- retrait des réformes des Codes du travail !
- dehors la troïka, ses traités et les gouvernements qui s'y soumettent !



Lisbonne, le 29 septembre. Manifestation à Tereira do Paço à l'appel de la CGTP.

Photo DR

## Un appel de soixante militants ouvriers du Portugal et de l'Etat espagnol

Lisbonne, le 27 octobre

Les travailleurs portugais et les peuples d'Espagne ont les mêmes intérêts que les travailleurs de tous les peuples d'Europe.

Ils subissent tous, à des degrés et à des rythmes différents, les plans d'austérité de la troïka et des gouvernements au service du capital financier.

Cependant, ils subissent tous, nous subissons tous le fait qu'au nom d'une prétendue politique de « démocratisation » des institutions européennes, ou d'une renégociation des conditions et des délais de réduction des déficits, comme le propose maintenant le FMI, il n'y ait pas de propositions efficaces pour unifier la résistance à l'échelle européenne.

C'est pour cela qu'en partant de l'Espagne et du Portugal, nous considérons que nous devons développer un combat commun dans toute l'Europe sur des objectifs communs, pour le retrait et l'abrogation des mémorandums de la troïka et des plans d'austérité, pour la défense des droits les plus élémentaires, c'est-à-dire le rétablissement du niveau des salaires et des retraites et l'interdiction des licenciements.

Pour cela, nous considérons que nous devons multiplier les liens de solidarité et d'action commune pour combattre ensemble afin que nos organisations défendent ces revendications. Pour cela, nous considérons qu'il est urgent d'avancer dans la réalisation d'une conférence ouvrière européenne large pour débattre en commun et sceller des accords d'action unie. »

### Extrait de l'appel du « Manifeste des 500 »

**« Adresse aux syndicats pour l'unité, pour la grève immédiate, pour le retrait de l'horaire de vingt-quatre heures et de tous les points qui remettent en cause le contrat national**

Cette mesure doit être retirée. Comment y arriver ? Il faut la grève générale unie, de tous les syndicats, et la mobilisation jusqu'au retrait (...). Le gouvernement, en difficulté, propose une « concertation » pour parvenir à la même mesure dans un délai un peu plus long (...).

Nous nous félicitons que la CGIL, la CISL, l'UIL, la CUB et les COBAS aient pris position pour le retrait de la mesure (...). Nous disons à tous les syndicats : c'est de la grève générale immédiate, dans l'unité, dont nous avons besoin ! On ne peut pas attendre ! (...)

## Allemagne

# Leur programme : pauvreté et destruction des retraites, au nom de la compétitivité et du frein à l'endettement

D'après deux articles de H-W. Schuster parus dans le bulletin *Politique sociale et démocratie*

Selon le président du DGB (1), Michael Sommer, les mesures prises en Espagne, au Portugal ou en Grèce « sont des mesures classiques de l'Agenda 2010. En Allemagne, nous avons ce type de politique derrière nous, pas avec la même brutalité, mais bien avec le même caractère. Ce que l'on célèbre ici aujourd'hui comme le succès d'une politique du marché du travail a été cher payé. L'emploi précaire et les salaires de misère ont augmenté massivement. C'est une situation qui reste intolérable. »

Les premières mesures en ce sens ont été prises par le gouvernement rouge-vert de Gerhard Schröder. Elles ont été poursuivies par les gouvernements suivants (de grande coalition d'abord, et de coalition CDU-CSU et FDP [2]).

Au nom de la compétitivité et de la défense de la production et des sites de production, toute une série de protections et de garanties ont été rognées ou purement et simplement supprimées. Pour ne citer que les plus radicales de ces mesures :

— la remise en cause de la protection contre le chômage, avec les lois Hartz qui ont contraint les chômeurs à travailler pour des salaires de misère, les sinistres « jobs à 1 euro » ;

— dans la fonction publique, le statut national, le BAT, a disparu, remplacé par des statuts différents pour l'Etat fédéral, les Länder et les communes ;

— les secteurs d'activité qui échappent à l'obligation d'application des conventions collectives de branche se sont multipliés ;

— le niveau des retraites a été massivement réduit, les retraités étant invités à souscrire des retraites privées, les retraites Riester, en partie financées par l'Etat.

La direction du SPD (3) ayant pris en charge cette politique, soit directement, soit en la soutenant dans l'opposition, le SPD a perdu jusqu'à six millions de voix parmi ses électeurs traditionnels et des centaines de milliers d'adhérents.

### DÉVELOPPEMENT DE LA MISÈRE

Parallèlement, la misère s'est développée. On estime, par exemple, que le pouvoir d'achat des retraités a baissé de 20 % depuis 2000, ce qui se traduit dans le fait que, dans la même période, le nombre des retraités ayant repris un

emploi a progressé de plus de 60 %. Plus de 20 % des travailleurs ayant un emploi se trouvent aujourd'hui dans la catégorie des « bas salaires », c'est-à-dire avec des salaires horaires bruts inférieurs à 10,36 euros. En dix ans, alors que le nombre de travailleurs ayant un emploi est passé de 29,7 à 31,6 millions, le nombre de ces bas salaires est passé de 6 à 7,9 millions. La baisse des salaires durant la même période est estimée à 6,3 %.

Et contrairement à ce qu'affirme le président du DGB, la politique de destruction des protections et garanties n'est pas derrière les travailleurs allemands. A partir de janvier 2013 s'applique le report de l'âge de la retraite à 67 ans voté par la grande coalition. La direction du SPD vient de proposer

Peer Steinbrück comme candidat du SPD aux élections législatives au Bundestag qui auront lieu fin 2013. Dans le SPD, Steinbrück est le porte-parole et le symbole de cette politique de destruction de toutes les conquêtes sociales, puisqu'il y a participé comme ministre des Finances du gouvernement Schröder, puis de la grande coalition. Puis, dans l'opposition, il a activement défendu le vote des deux traités MES et TSCG par la majorité du groupe SPD au Bundestag.

(1) Confédération allemande des syndicats.

(2) CDU-CSU : Union chrétienne-démocrate d'Allemagne, Union chrétienne-sociale en Bavière. FDP : Parti libéral-démocrate.

(3) Parti social-démocrate d'Allemagne.

## Afrique du Sud

La grève des mineurs se poursuit, malgré le lock-out et la répression



Par milliers, les mineurs en grève de la mine AngloGold Ashanti de Carletonville marchent vers les bureaux de la direction de la mine, le 18 octobre.

Photo AFP

## “Nous crevons au fond des puits tandis que vous engraissez dans vos fauteuils”

Avec nos correspondants du Socialist Party of Azania

Samedi 27 octobre, alors que des dizaines de milliers de mineurs noirs sont toujours en grève pour des augmentations de salaire (lire notre précédent numéro), la direction de la centrale syndicale Cosatu (membre de la coalition gouvernementale avec l'ANC et le Parti communiste) appelait à un rassemblement dans la région minière de Rustenburg. Le secrétaire général de la Cosatu, Zwelinzima Vavi, avait promis d'y « arracher la région de Rustenburg des mains de la contre-révolution ».

Qui sont donc ces prétendus « contre-révolutionnaires » de la région de Rustenburg ? Région qui abrite, parmi d'autres, la mine de Marikana (groupe Lonmin), où les grévistes, malgré le massacre du 16 août, ont arraché des augmentations de salaire.

Les prétendus « contre-révolutionnaires » auxquels Vavi fait haineusement allusion ne sont autres que les cent mille mineurs noirs qui, à la suite de Marikana, sont entrés en grève pour des augmentations de salaire, pour en finir avec la surexploitation que leur imposent les grandes multinationales minières.

Multinationales qui procèdent depuis deux mois à un lock-out systématique de dizaines de milliers de grévistes. Une pratique de répression brutale parfaitement légale en Afrique du Sud. Car une « clause de lock-out » était contenue dans les accords de la Codesa, la « transition démocratique » qui a associé, à la fin du régime raciste de l'apartheid, les héritiers de ce régime et les principales organisations parlant au nom de la majorité noire (à commencer par l'ANC et le Parti communiste, au pouvoir depuis 1994). Mais malgré le lock-out, malgré le massacre du 16 août, malgré le « sommet social » convoqué par le gouvernement Zuma pour appeler à « reprendre le travail », la détermination des grévistes n'a pas faibli.

Ce 27 octobre, alors que Vavi voulait prendre la parole aux côtés de dirigeants du Parti communiste et du NUM (syndicat des mineurs affilié à la Cosatu, dont la direction a condamné les grèves), les mineurs en grève ont surgi.

Plus de mille d'entre eux, venus d'une mine appartenant au groupe anglo-américain Amplats, ont manifesté, vêtus de tee-shirts noirs où était inscrit « Rappelez-vous le massacre de Marikana », « En avant pour des salaires qui permettent de vivre, 12 500 rands pour tous ! » Leur irruption a contraint la tribune à s'enfuir.

Quelques jours auparavant, la commission officielle désignée par le gouvernement pour enquêter sur le massacre de trente-quatre grévistes par la police à Marikana avait rendu public un e-mail de Cyril Ramaphosa, fondateur du NUM, devenu aujourd'hui l'un des actionnaires millionnaires de la multinationale Lonmin, s'adressant aux autorités policières la veille du massacre pour qu'elles « répondent aux actes criminels » prétendus des grévistes. Un appel au meurtre contre des ouvriers qui se battent pour leur survie.

Une révélation qui sonne comme une provocation, tout comme l'annonce de l'inculpation de trois membres du comité de grève de Marikana, accusés de meurtre... tandis que les policiers et leurs commanditaires au sommet du gouvernement restent impunis. Comme les mineurs d'Amplats, comme ceux de Marikana, les grévistes ont non seulement rejeté les dirigeants du NUM, se tournant vers le syndicat AMCU, mais ont de plus commencé à élire leurs propres délégués et comités de grève.

Cités par l'agence de presse Sapa, des responsables de ces comités de grève ont déclaré : « Nous avons un message pour Vavi : nous ne reprendrons pas le travail tant que nos demandes ne seront pas satisfaites. » Un autre manifestant ajoutant : « Nous sommes en train de crever au fond des puits tandis que vous êtes tranquillement assis dans vos fauteuils à vous engraisser ! »

■

## PRESSIONS DES GRANDES PUISSANCES SUR L'ALGÉRIE

### Mali : un doigt dans l'engrenage

Lu dans *Fraternité*, l'hebdomadaire du Parti des travailleurs d'Algérie

Fait sans précédent depuis l'indépendance nationale, le ministre algérien des Affaires étrangères, Mourad Medelci, vient de déclarer que l'Algérie est prête à participer à une intervention militaire au Mali.

Si cette position venait à se confirmer, ça serait un fait grave. Soumise depuis plusieurs mois à de fortes pressions de la part des grandes puissances, notamment la France et les Etats-Unis, dont respectivement le ministre (français) de l'Intérieur et le commandant en chef (américain) d'Africom viennent d'effectuer des visites dans notre pays, l'Algérie vient par la déclaration de Medelci de violer un principe fondamental, un principal attribut de notre indépendance et notre souveraineté nationale : le refus de l'ingérence dans les affaires des pays et le respect de leur souveraineté. (...)

Considérant que l'Algérie a été ferme jusqu'ici dans ses oppositions contre toute intervention étrangère, comment s'explique alors un tel revirement dangereux ? (...) Jusqu'ici, la position algérienne, exprimée de manière officielle et publique, était exclusivement pour une solution politique à la crise malienne et, de façon générale, contre toute intervention militaire. De quels éléments de convergences parle-t-il alors ? La résolution 2071 de l'ONU, « tout en appelant les différentes parties maliennes à entamer un processus de négociations en vue d'une solution politique viable et en invitant les groupes rebelles maliens à couper tout lien avec les organisations terroristes, dont Aqmi et les groupes qui leur sont affiliés », écrit le quotidien *Le Temps* (14 octobre), donne en réalité « quarante-cinq jours à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) pour préparer une intervention militaire ».

A travers une déclaration faite au site électronique « Tout sur



Photo DR

### La France agit par procuration des Etats-Unis et à leur profit.

*l'Algérie*, le professeur Ahmed Adimi, expert dans les questions de sécurité et ex-officier supérieur de l'Armée nationale (...) (fait part de) ses inquiétudes et, insistant sur le fait que la crise malienne est profonde, complexe et difficile à régler en quelques jours, « a mis en garde contre la répétition du scénario du "Pakistanais" en Algérie, dans le cas où une force étrangère interviendrait au Mali, à travers des frappes aériennes qui viseraient ses frontières, tout en considérant que le grand gagnant de cette guerre par procuration serait la France. Il a estimé également que cette guerre n'aura aucun résultat sur le terrain, et que les groupes terroristes pourraient porter la guerre vers le Sud algérien. » Le professeur Adimi réaffirme encore que « le grand gagnant de la guerre au Mali est la France, qui vient de trouver ceux qui feront la guerre par procuration, et que les Africains tuent les Africains », précisant que « la démarche de Paris ne consiste guère à trouver une solution à la crise malienne, mais à préserver ses intérêts dans la région, notamment

ceux qui concernent l'uranium et les sols riches, tout en mettant en garde, dans le même ordre d'idées, contre les tentatives qui viseraient les richesses du Sud algérien ». (...)

Sauf à préciser que dans la réalité, la France elle-même agit par procuration des Etats-Unis et à leur profit, comme cela s'était fait dans le cas de la Libye, les inquiétudes du professeur sont justes et ses remarques sont très pertinentes. (...)

Selon *Le Monde* (22 octobre), « à Paris, les sources de la Défense affirment avoir obtenu un premier accord tacite de l'Algérie pour soutenir une opération visant à chasser les groupes terroristes islamistes qui ont annexé le nord du Mali, accord qui va jusqu'à tolérer l'inévitable présence à terre de quelques unités étrangères, notamment françaises ».

Le quotidien explique que « ce changement de tonalité intervient après que Washington a resserré son attention sur la zone, depuis l'attaque de son ambassade de Benghazi en Libye, reliée à l'influence croissante d'al-Qaida au Maghreb islamique (Aqmi) ».

Les exemples de l'Irak, de l'Afghanistan, de la Libye... l'ont déjà montré : se soumettre aux pressions, accepter que l'Algérie joue le rôle que veut lui confier les Etats-Unis dans la région, c'est mettre un doigt dans l'engrenage qui va happer tout le bras. **Hamid B. ■**

## Palestine

### L'émir du Qatar dans la bande de Gaza

La visite de l'émir du Qatar dans la bande de Gaza, dirigée par le Hamas, avec la bienveillance du gouvernement américain et de l'Union européenne et l'autorisation indispensable de l'Etat israélien est la première d'un chef d'Etat étranger depuis la mise en place du blocus par les forces armées israéliennes en 2007. Pourquoi maintenant ?

Après avoir pris position pour l'opposition syrienne, les dirigeants du Hamas en exil, hébergés jusqu'alors à Damas, ont trouvé refuge à Doha, capitale du Qatar. Candidat pour assurer le maintien de l'ordre à la place du Fatah de Mahmoud Abbas, actuel dirigeant de l'Autorité palestinienne, le Hamas a facilement accepté cette nouvelle tutelle... et bien entendu les fonds qui l'accompagnent. Hamad, l'émir du Qatar, a promis une aide à la reconstruction de la bande de Gaza (dont les infrastructures détruites par l'armée israélienne lors de l'opération militaire « Plomb durci » pendant l'hiver 2008-2009 sont toujours en ruines) de 400 millions de dollars et, par la même occasion, en a

appelé à l'unité des Palestiniens, une semaine après le boycott par le Hamas des élections municipales organisées par le Fatah dans l'Autorité palestinienne.

Ces élections, avec une participation d'à peine 50 %, ont marqué un pas supplémentaire dans le rejet du Fatah et de la direction de l'Autorité palestinienne, profondément corrompue et suppléante avérée des forces d'occupation israéliennes. Dans plusieurs villes, ce sont des candidats ouvertement dissidents qui ont été élus à la place des cadres du Fatah. Selon un dirigeant de l'OLP (dont le Fatah est la principale organisation), cité par le journal *al Qods al Arabi*, « le Fatah s'est transformé en une arène de conflits

internes interminables, et le schisme entre ses leaders et militants l'emporte sur tout le reste ».

Pour le Qatar — et personne ne saurait en douter —, cette visite n'est pas le produit d'un sursaut d'humanisme face à la désagrégation de la bande de Gaza et à l'extrême précarité de sa population. Dénoncée par le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) et l'ensemble des partis politiques comme une tentative d'ingérence pour le compte de l'impérialisme américain, la présence de l'émir n'a pas suscité d'enthousiasme dans la population de Gaza, en dehors des militants du Hamas eux-mêmes. Pour le Qatar, cette initiative trouverait deux débouchés immédiats, dont les résul-

tats restent néanmoins hypothétiques : gagner en influence sur les masses arabes, mais plus particulièrement les mouvements islamistes, pour en faire des acteurs de la mise en œuvre de la politique contre-révolutionnaire américaine (selon le modèle égyptien ou tunisien avec Ennahda), et isoler davantage l'Iran (que le Hamas soutenait jusqu'à une période récente), son principal rival dans l'exploitation des immenses réserves de gaz naturel qui reposent dans le golfe Persique. La découverte récente de réserves de gaz au large de la bande de Gaza pourrait également être une source de motivation pour l'émir.

François LAZAR, avec nos correspondants ■

**Il y a cinquante ans, le référendum d'octobre 1962**

# Référendums et suffrages plébiscitaires, ces fausses "démocraties directes"

(Première partie)

**Césarisme, bonapartisme, Second Empire : des dénis de démocratie.**

**Le manifeste du Parti ouvrier indépendant caractérise les institutions de la V<sup>e</sup> République comme bonapartistes et antidémocratiques. Il se prononce pour une Assemblée constituante souveraine. Il y a exactement cinquante ans, de Gaulle imposa par référendum l'élection du président de la V<sup>e</sup> République au suffrage direct, c'est-à-dire plébiscitaire, en totale contradiction avec toutes les traditions de la démocratie politique dans notre pays.**

Par Jean-Marc Schiappa

**T**out au long de la campagne présidentielle du début de l'année, candidats, politologues et journalistes ont

rabâché à l'unisson qu'il s'agissait de « la rencontre d'un homme avec le peuple ». L'essence même du bonapartisme ! Le 28 octobre 1962, de Gaulle avait fait voter par référendum cette modification de la Constitution de 1958, dont il était déjà l'initiateur, mais qui ne lui semblait pas affirmer suffisamment la primauté absolue du pouvoir personnel et exorbitant sous la V<sup>e</sup> République. Le référendum, que tant et tant réclament aujourd'hui à tous propos, est-il un instrument de démocratie ? Pour proposer à nos lecteurs des éléments de réponse à cette question, et avant de rappeler la semaine prochaine les circonstances du référendum de 1962, nous revenons d'abord sur ce qu'ont pu signifier dans l'histoire différentes formes du pouvoir plébiscitaire.

Bien plus qu'une théorie, le bonapartisme est une pratique. Comme son nom l'indique, il est fondamentalement lié à l'histoire politique en France. C'est une forme de gouvernement de temps de crise, personnel et autoritaire, y compris dans ses origines, se présentant comme au-dessus des classes sociales et des partis, mais toujours au compte de la bourgeoisie.

Avant même Napoléon Bonaparte, pendant la Révolution française, un certain nombre de tentatives militaires — négligées par nombre d'historiens — ont eu lieu. Il s'agit d'abord de la tentative de Louis XVI, en juin 1791, de rejoindre l'armée des aristocrates émigrés, de prendre sa tête et de se retourner contre la nation pour l'écraser ; de celle du général Lafayette (surnommé « Gilles César »), du général Dumouriez. On parle alors de « césarisme », en référence au coup d'Etat de Jules César (45 à 44 avant J. C.) à la suite duquel le général romain se fit attribuer les pouvoirs de « dictateur à vie ». L'expression n'avait pas le sens d'aujourd'hui, mais signifiait déjà néanmoins que des pouvoirs considérables lui étaient confiés dans tous les domaines de la vie publique. Le phénomène prend une tout autre ampleur avec Napoléon Bonaparte. « Je cherche un sabre », disait Sieyès après la contre-révolution de Thermidor. Digne représentant des couches les plus riches de la bourgeoisie, membre du Directoire, Sieyès constatait son impuissance à asseoir de façon durable le pouvoir de sa classe, perpétuellement menacé par les néojacobins républicains et aussi par les aristocrates



Napoléon III et de Gaulle. Du Second Empire à la V<sup>e</sup> République, l'exercice d'un pouvoir personnel surpassant.

revenus massivement en France, partisans de l'Ancien Régime. Pour solidifier la nature de classe de la société qu'il appelait de ses vœux, il décida de s'allier avec un « homme fort ». Ce fut le général Bonaparte, qu'il aida à organiser le coup d'Etat du 18 Brumaire, au profit exclusif du futur empereur. Les assemblées parlementaires furent dissoutes sous la contrainte militaire et leur succéda le pouvoir personnel de Napoléon Bonaparte, le Consulat puis l'Empire.

C'est avec l'autre Bonaparte, pâle imitation du premier (« Napoléon le Petit », disait Victor Hugo) que Marx donna l'explication, maintenant classique, du phénomène dans *Le Dix-huit Brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte*. Effrayée par la vague révolutionnaire prolétarienne de juin 1848, qu'elle écrasa, la bourgeoisie « comprenait en réalité que tout ce qu'on appelait libérés bourgeois ou organes de progrès attaquaient et menaçaient aussi bien dans son fondement social que dans son couronnement politique, sa domination de classe ». Il fallait une forme politique adaptée à cette situation dangereuse, « au-dessus des classes ». Ce fut la première élection du président de la République au suffrage universel. Marx ajoute : « La bourgeoisie n'avait alors manifestement d'autre choix que d'élire Bonaparte. Despotisme ou anarchie, elle se prononça naturellement pour le despotisme. »

Louis-Napoléon Bonaparte a été élu. Ce fut la victoire de la « France profonde » arriérée, alliée à l'armée et à la bourgeoisie, sur la base d'une défaite sanglante du prolétariat. Il



Photos DR

**Une forme de gouvernement de temps de crise, personnelle et autoritaire, se présentant comme au-dessus des classes sociales, mais toujours au compte de la bourgeoisie.**

ne lui restait plus qu'à réaliser le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Si l'on relevait en détail les épisodes successifs par lesquels Napoléon III s'empara, pendant près de vingt ans, de toutes les rênes du pouvoir, leur parallélisme avec ceux du début de la V<sup>e</sup> République sauterait aux yeux. Avec comme autres points communs évidents : les plébiscites dénommés comme tels, l'élection de « candidats officiels » au corps législatif.

Notons, au passage, que l'exécutif a souvent été collégial en France : Comité de salut public sous la Convention, Directoire, gouvernement provisoire en 1848. Il faut rappeler que des républicains bourgeois se sont prononcés contre des institutions de pouvoir personnel : « *Etes-vous bien sûrs que parmi les personnages qui se succéderont tous les quatre ans au trône de la présidence, il ne se trouvera jamais un audacieux tenté de s'y perpétuer ?* », a dit Jules Grévy.

Comme nous l'avons rappelé au début de cet article, la tradition gaulle présente l'élection à la présidence de la République comme la « rencontre d'un homme et d'un peuple ». On voit bien qu'elle est totalement contraire à la démocratie de mandat, ou de représentation. La formule même (« un homme ») suppose la supériorité — venue d'où ? Au nom de qui ? — d'un individu sur tous les autres.

L'élection du président de la République au suffrage universel, sans même parler de l'existence même d'une telle institution, est contradictoire à la démocratie.

## Deux caractérisations de Léon Trotsky

● « Le rôle de Doumergue actuellement (1) — ou de ses éventuels successeurs, comme le maréchal Pétain ou Tardieu — ne constitue pas un phénomène nouveau. Dans d'autres conditions, Napoléon I<sup>er</sup> et Napoléon III jouèrent un rôle analogue. L'essence du bonapartisme consiste en ce que s'appuyant sur la lutte de deux camps, il "sauve" la "nation" par une dictature bureaucratique-militaire.

Napoléon I<sup>er</sup> représente le bonapartisme de la jeunesse impétueuse de la société bourgeoise. Le bonapartisme de Napoléon III est celui de l'époque où la calvitie apparaît déjà sur le crâne de la bourgeoisie. En la personne de Doumergue, nous avons le bonapartisme sénile de l'époque du déclin capitaliste. » *Bonaparte est* « non pas le mandataire d'un parti déterminé ou d'un bloc de partis au pouvoir, comme le veulent les règles du parlementarisme, mais un arbitre au-dessus des classes et des partis, comme le veulent les lois du bonapartisme. »

Léon Trotsky, *Où va la France ?*, 1934.

(1) Doumergue (1863-1937) a été un homme politique important sous la III<sup>e</sup> République, ministre des Colonies, des Affaires étrangères, président de la République, président du Conseil en 1934, aux tentations bonapartistes affirmées. L'un de ses rivaux disait de lui : « Dans une démocratie bien organisée, Doumergue serait juge de paix en province » (NDLR).

● « Par bonapartisme, nous entendons un régime où la classe économiquement dominante, apte aux méthodes démocratiques de gouvernement, se trouve contrainte, afin de sauvegarder ce qu'elle possède, de tolérer au-dessus d'elle le commandement incontrôlé d'un appareil militaire et policier, d'un "sauveur" couronné. »

Léon Trotsky, *Etat ouvrier, Thermidor et bonapartisme*, 1935.

CINÉMA

## Vous n'avez encore rien vu

Un film d'Alain Resnais, d'après *Eurydice*, de Jean Anouilh, sur un scénario de Laurent Herbier et Alex Reval



Une série (un aréopage, devrait-on dire) d'acteurs très célèbres, qui jouent leur propre rôle, et dont la plupart ont dépassé la cinquantaine, apprennent au téléphone qu'un metteur en scène qui leur est bien connu vient de décéder.

Ils sont invités à venir assister à l'ouverture de son testament et à lui rendre un dernier hommage. Vont se retrouver dans une sorte de château la fine fleur des comédiens français qui sont en même temps, pour la plupart, les interprètes bien-aimés d'Alain Resnais. Le maître de cérémonie, joué par Andrzej Seweryn, leur propose de regarder un film où le défunt leur présente une pièce, jouée par de jeunes acteurs, sur le thème du mythe bien connu d'Orphée : l'époux va remonter des enfers où il est allé chercher son épouse Eurydice, avec pour seule condition de ne pas se retourner pour la regarder. Et c'est ainsi que se déroule, dans un passage constant de l'écran à la salle où sont réunis les acteurs, une succession de cadres fermés, la présentation des mises en scène superposées du mythe grec. Au-delà du tour de force technique, les dialogues et les questions qu'ils posent sont saisissants : l'amour et la mémoire d'un passé dont l'autre est absent, le rapport qu'entretiennent l'amour et la mort, le passage de la vie à la mort... Tout cela semble bien sérieux, et l'est. Ce n'est pourtant pas l'impression de sérieux qui domine, mais l'intérêt constant provoqué par des acteurs de talent, le dédoublement des personnages, les questions posées, dans des décors de Jacques Saulnier inspirés des divers films de Resnais, et dont certains font penser au peintre américain Edward Hopper. Une œuvre exigeante certes, et en même temps fascinante, en raison principalement des effets de surprise dont le titre rend bien compte. Un certain humour n'est pas exclu.

A.-M. M. ■

## Quelques heures de printemps

Un film de Stéphane Brizé



Stéphane Brizé poursuit un itinéraire exigeant qui le mène pour l'heure à ce sixième film très réussi. Alain, la quarantaine bien tassée, sort de prison et, sans travail, doit vivre chez sa mère, veuve et atteinte d'un cancer au cerveau.

Deux blocs, deux personnalités fermées qui masquent leurs douleurs, deux aimants qui se repoussent inévitablement. Elle a choisi le « suicide assisté » en Suisse si son état s'aggrave. Nous n'en dirons pas plus sur l'intrigue, sinon qu'il ne s'agit pas d'un film à thèse sur la fin de vie, mais d'une œuvre naturaliste remarquable. La vérité avec laquelle Brizé peint l'existence de ces deux invalides de la communication est rare au cinéma : gestes et objets quotidiens, regards, comportements. Appuyé sur deux grands acteurs (Vincent Lindon et Héléne Vincent), très économe sur les dialogues, le cinéaste scrute des visages et des corps opaques, souvent en de longs plans-séquences, laissant le spectateur reconstruire, au gré de sa sensibilité, la biographie et la psychologie profonde de ces deux êtres. Emouvant, mais jamais tire-larmes, grave, mais célébrant l'énergie vitale, le film laisse une empreinte durable.

A. V. ■